



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023
Délibération n°2023-07-005

OBJET : DEVIS PRESTATAIRE RESTAURATION

<p>Date de convocation : 12 juillet 2023</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 12 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/07/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 17 juillet 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Bernadette FOREST André TRUNEL - Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Charles DUTOIT</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY- Sébastien MORLEVAT</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
---	---

Nous avons reçu les projections des prix de NEWREST pour septembre 2023. Le prix d'un repas a augmenté à 4,50 € HT (contre 4,10 € HT cette année). Cette hausse s'explique par des augmentations significatives depuis le mois de juin 2022. La moyenne des prix d'achat en France a augmenté de plus de 38 %, les salaires ont été revalorisés de plus de 10 % et les coûts de livraison ont suivi la même tendance.

Face à cette situation, les élus ont recherché une alternative à ce prestataire. Ils ont rencontré le lycée Sainte-Claire de Sury le Comtal, qui propose de livrer des repas en liaison chaude au prix de 4,17 € TTC. Les conditions de livraison seront les mêmes que cette année.

La loi Egalim sera toujours mise en place avec minimum 20 % de Bio et des produits toujours plus locaux.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention avec le lycée Sainte-Claire
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention.

Essertines en Châtelneuf, le 18 juillet 2023

La secrétaire de séance
Bernadette FOREST

Le Maire
Michel JASLEIRE



RF
Montbrison

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2023
042-214200891-20230717-DE_2023_07_005-DE